



**Conseil d'administration de
l'Entité des Nations Unies pour
l'égalité des sexes
et l'autonomisation
des femmes**

Deuxième session ordinaire de 2013

Du 16 au 18 septembre 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

**Réponse de la Direction d'ONU Femmes à l'évaluation
thématique portant sur la contribution d'ONU Femmes
en matière de prévention de la violence à l'égard des
femmes et d'élargissement de l'accès aux services ciblant
les femmes**

Réponse globale de la Direction

Cette première évaluation institutionnelle de la violence contre les femmes revêt une importance toute particulière pour ONU Femmes. Il s'agit en effet de la première évaluation institutionnelle jamais réalisée portant sur l'un des principaux domaines de priorité de l'organisation. Cette évaluation revient sur les actions menées par les quatre entités qui existaient précédemment et présente certaines des approches élaborées et mises en place par l'organisation nouvellement créée. En outre, elle permet de faire ressortir certaines conclusions pertinentes, ainsi que les opportunités et les enjeux qui se sont présentés.

Les résultats et recommandations qui ressortent de l'évaluation thématique de la contribution d'ONU Femmes en matière d'élimination de la violence envers les femmes constituent une source précieuse d'information permettant d'orienter les actions actuelles et futures de l'entité dans ce domaine. ONU Femmes fait cependant remarquer que cette évaluation remonte déjà à un certain temps et que, par conséquent, il n'a pas été possible de prendre en compte certains des progrès significatifs les plus récents réalisés par ONU Femmes dans le domaine de l'élimination de la violence envers les femmes. La valeur de cette évaluation pour ONU Femmes s'en trouve par conséquent quelque peu limitée pour certains points spécifiques, notamment dans les domaines où ONU Femmes a déjà apporté une réponse aux problèmes soulevés.

ONU Femmes est responsable des trois missions dont étaient chargées les quatre entités précédentes, à savoir la définition de normes et l'appui normatif, la coordination, et les activités de terrain. Ces fonctions

sont désormais regroupées de façon intégrée pour permettre à ONU Femmes de remplir sa mission universelle et de traiter l'ensemble de ces domaines thématiques, et notamment l'élimination de la violence envers les femmes. Comme indiqué dans le résumé analytique de l'évaluation, « la création d'ONU Femmes a amélioré la possibilité d'une approche plus cohérente et mieux coordonnée à l'égard de l'élimination de la violence envers les femmes, en regroupant au sein de la même entité différents types d'expériences et d'expertises dans ce domaine ». L'approche intégrée d'ONU Femmes dans la réalisation de sa mission est illustrée grâce au succès de la 57e Commission de la condition de la femme, lors de laquelle l'organisation a prouvé son potentiel et démontré qu'elle était à même de remplir sa mission de façon coordonnée et cohérente à tous les niveaux de l'entité, du terrain jusqu'au Siège. La 57e Commission de la condition de la femme illustre également la façon dont ONU Femmes peut utiliser son mandat au sens plus large en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes pour appuyer efficacement et mettre en place des processus normatifs intergouvernementaux et parvenir à des résultats tournés vers l'avenir. Elle démontre également comment ONU Femmes peut inciter le système des Nations Unies à travailler main dans la main de façon plus concertée et cohérente sur les questions critiques relatives à l'égalité entre les sexes, tout en agissant comme catalyseur et facilitateur d'une participation, une appropriation et un engagement solides de la société civile orientés vers l'appui à la mise en œuvre des engagements issus d'accords gouvernementaux en matière d'égalité entre les sexes. Le rôle d'encadrement et de coordination d'ONU Femmes en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes a également été démontré par le biais de la formulation de la Déclaration commune sur l'élimination de la violence envers les femmes et les filles, signée par les dirigeants de 11 entités des Nations Unies lors de la 57e Commission de la condition de la femme.

D'autres améliorations significatives ont été constatées dans le fonctionnement d'ONU Femmes, notamment la mise à jour du plan stratégique de l'organisation, ainsi que la présentation systématique et annuelle de ses résultats. Les améliorations réalisées dans ces domaines ont pu être très largement constatées par le Conseil d'administration lors de sa session de juin 2013. Dans le cadre de la préparation de son plan stratégique provisoire pour la période 2014-2017, ONU Femmes a élaboré des résultats et des indicateurs plus ciblés et plus stratégiques en matière d'élimination de la violence envers les femmes, notamment en y intégrant des objectifs en termes d'effets directs et de réalisations. La mise en œuvre de ce cadre de résultats actualisé pour l'élimination de la violence envers les femmes va nécessiter le réexamen des structures actuelles de l'entité participant à l'élimination de la violence envers les femmes, afin d'assurer une meilleure coordination entre elles.

ONU Femmes a exprimé son accord partiel avec un certain nombre des recommandations formulées. Cela reflète l'opinion d'ONU Femmes selon laquelle, dans certains cas, ces recommandations sont rendues obsolètes par le développement et les changements qui sont intervenus rapidement au sein des structures internes d'ONU Femmes. Cette réaction envers l'évaluation illustre également certaines des activités et initiatives phares qui seront entreprises pour atteindre les objectifs prévus par le plan stratégique provisoire d'ONU Femmes pour la période 2014-2017, et soutenir la mise en œuvre des conclusions concertées issues de la 57e Commission de la condition de la femme, ainsi que les futurs mécanismes intergouvernementaux qui auront une incidence sur l'élimination de la violence envers les femmes. Il s'agit notamment de l'examen et l'évaluation après 20 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, des objectifs de développement durable (ODD) et des négociations pour l'après 2015, ainsi que du travail réalisé par l'Assemblée générale et des réunions futures de la Commission de la condition de la femme.

Recommandation n°1 consécutive à l'évaluation :

ONU Femmes doit poursuivre ses contributions de fond et son approche fondée sur la connaissance des faits, afin de contribuer au renforcement des cadres normatifs. L'organisation doit également proposer davantage de directives au niveau régional et national sur les méthodes permettant de transformer les dispositions normatives en actions concrètes.

Réponse de la Direction : ONU Femmes exprime son accord avec cette recommandation. L'aspect normatif relatif à l'égalité des sexes, aux droits des femmes et à leur autonomisation est une composante

essentielle du mandat de l'organisation. Comme en témoigne la conclusion réussie des travaux de la 57e Commission de la condition de la femme, ONU Femmes joue un rôle déterminant pour faire évoluer positivement le cadre normatif international en matière d'élimination de la violence envers les femmes. L'organisation a également pour mission spéciale de veiller à ce que ce cadre normatif guide et oriente les décisions au niveau opérationnel et, qu'à leur tour, les expériences et les résultats sur le terrain orientent les processus et le développement futurs sur le plan normatif. ONU Femmes soutient également les autres organes chargés de la définition des normes relatives à l'élimination de la violence envers les femmes, notamment l'Assemblée générale. Elle participe aux procédures spéciales spécifiques et collabore avec le Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels des droits de l'homme sur les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en partenariat avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le HCDH, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, ainsi que d'autres mécanismes.

Action(s) principale(s)	Date limite	Unité(s) responsable(s)	Suivi	Commentaires
			Statut	
1.1 Continuer à soutenir les mécanismes intergouvernementaux et à y participer, afin de renforcer les normes et standards relatifs à l'élimination de la violence envers les femmes, notamment en collaborant étroitement avec des processus tenant compte de la spécificité de genre, et avec d'autres entités et mécanismes ayant un rôle clé dans ce domaine, tels le HCDH, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences.	Pas de date butoir établie	Division de l'appui intergouvernemental, Division des politiques, Division des programmes, Bureaux régionaux, bureaux de pays et multinationaux	Commencé	Aucune date butoir n'a été établie pour cette mesure, car elle fait partie intégrante des fonctions permanentes d'ONU Femmes. Il existe, par exemple, une résolution biennale sur l'intensification des efforts visant à mettre fin à la violence à l'endroit des femmes, ainsi que des processus d'examen annuel ou périodique d'autres instances intergouvernementales.
1.2 Fournir une analyse des politiques et des recommandations pragmatiques pour l'élimination de toutes les formes de violence	Décembre 2014 (69e session de l'Assemblée générale)	Division des politiques, Division de l'appui intergouvernemental	Pas commencé	

<p>envers les femmes en général, ainsi que sur certaines formes particulières de violence contre les femmes, telles que la traite des femmes et des filles et les mutilations génitales féminines, par le biais des rapports du Secrétaire général des Nations Unies devant l'Assemblée générale.</p>				
<p>1.3 Formuler des notes orientatives et des notes de programme destinées aux bureaux régionaux, bureaux de pays et multinationaux, décrivant les approches stratégiques et les mesures à adopter pour renforcer la mise en œuvre des conclusions concertées à l'issue de la 57e Commission de la condition de la femme, au niveau des lois et politiques, de la prévention, des services et des interventions, de la sécurité dans les lieux publics, des pratiques néfastes et de la collecte de preuves et d'informations relatives à la violence contre les femmes.</p>	<p>Octobre 2013</p>	<p>Division des politiques, Division des programmes</p>	<p>Commencé</p>	
<p>1.4 Travailler en partenariat avec la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires afin de renforcer les</p>	<p>Septembre 2015</p>	<p>Division des politiques en partenariat avec la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, le</p>	<p>Commencé</p>	

capacités permettant de mettre en place les indicateurs de base pour l'élimination de la violence envers les femmes adoptés par la Commission de statistique aux niveaux nationaux.		FNUAP, le PNUD et d'autres partenaires des Nations Unies		
1.5 Travailler en collaboration avec des partenaires, des experts, ainsi que les organes du système des Nations Unies pour inclure dans le programme de développement pour l'après-2015 des indicateurs, des niveaux de référence et des objectifs en matière d'élimination de la violence envers les femmes.	Décembre 2016	Division des politiques, Division de l'appui intergouvernemental, Division des partenariats stratégiques, Division des programmes, Division de la coordination	Commencé	
1.6 Apporter un soutien aux États membres pour examiner l'état d'avancement de l'application des engagements pris lors du Programme d'action de Beijing en matière d'élimination de la violence envers les femmes (domaine critique D), dans l'optique de l'examen et de l'évaluation après 20 ans de sa mise en œuvre, qui auront lieu en 2015, ainsi que pour préparer l'examen des conclusions adoptées d'un commun accord lors de la 57e Commission de la condition de la femme, prévu en	Mars 2016	Division des politiques, Division de l'appui intergouvernemental, Division des programmes	Commencé	La date butoir est fixée à mars 2016, mais l'évaluation après 20 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing aura lieu en mars 2015.

2016.				
<p>Recommandation n°2 consécutive à l'évaluation : Les activités d'ONU Femmes au niveau des pays doivent avoir une dimension plus stratégique. ONU Femmes doit optimiser l'utilisation de ses ressources limitées, travailler en collaboration avec ses partenaires, faire preuve de discernement dans le choix de ses zones d'intervention, susciter au maximum l'adhésion des autres et tirer parti de sa légitimité et de son influence.</p>				
<p>Réponse de la Direction : ONU Femmes exprime son accord partiel avec cette recommandation. Alors qu'ONU Femmes reconnaît que l'organisation doit systématiquement adopter une démarche stratégique dans ses actions et dans sa méthodologie, elle a déjà réalisé des efforts pour que l'élaboration de son plan stratégique provisoire pour la période 2014-2017 et l'institutionnalisation de programmes de travail pluriannuels au niveau des pays soient plus ciblées et plus stratégiques à tous les niveaux, en adoptant une approche de gestion axée sur les résultats. ONU Femmes adopte également une orientation plus stratégique dans l'élaboration de ses programmes d'élimination de la violence contre les femmes à travers l'élaboration d'approches durables et globales, comme celles mises en place par le programme « Villes plus sûres », et une participation active aux bilans communs de pays (BCP) et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).</p> <p>L'entité poursuivra sa coordination et sa collaboration avec les autres institutions des Nations Unies, ainsi qu'avec ses divers partenaires, pour assurer l'élaboration de stratégies et de programmes appropriés en matière de prévention et de lutte contre la violence envers les femmes au niveau des pays. Cela représente une tâche immense qui englobe de nombreux secteurs et relève du mandat de différentes institutions. Les ressources financières et techniques requises dépassent largement la capacité d'une seule organisation et l'approche multisectorielle nécessaire pour lutter efficacement contre la violence envers les femmes impose un soutien à long terme sur plusieurs années. Cela exige une collaboration et une coordination interinstitutionnelles pour garantir la réalisation des objectifs escomptés. La relation entre institutions sur la question de l'élimination de la violence envers les femmes, qui s'est vue considérablement renforcée lors de la 57e Commission de la condition de la femme et de la Déclaration commune sur l'élimination de la violence envers les femmes avalisée par les dirigeants des entités des Nations Unies, fournit un appui de poids aux efforts entrepris au niveau régional et national. Elle permet en effet d'utiliser au mieux le personnel des institutions des Nations Unies dédié aux questions d'égalité entre les sexes et d'élimination de la violence envers les femmes et d'impliquer activement les équipes de pays des Nations Unies, notamment les groupes thématiques des Nations Unies sur l'égalité des sexes, généralement présidés ou coprésidés par ONU Femmes.</p>				
Action(s) principale(s)	Date limite	Unité(s) responsable(s)	Suivi	Commentaires
			Statut	
2.1 Mettre davantage l'accent sur les résultats et leur enchaînement au profit de la lutte contre la violence à l'endroit des femmes dans le plan stratégique provisoire d'ONU Femmes pour la période 2014-2017, notamment les réflexions issues des	Juin 2013	Équipe de Direction, ONU Femmes	Terminé	

conclusions adoptées d'un commun accord lors de la 57e Commission de la condition de la femme, et la mise en adéquation des extraits aux résultats.				
2.2 Recruter des conseillers spécialisés dans les questions d'élimination de la violence envers les femmes dans tous les bureaux régionaux, et dans la mesure du possible, dans les bureaux multinationaux lorsque les ressources financières disponibles augmentent, afin que les bureaux régionaux et nationaux disposent de la capacité technique nécessaire et puissent mener des actions conformes aux objectifs stratégiques définis.	Pas de date butoir établie	Division des programmes	Commencé ¹	La finalisation de cette mesure dépendra des financements disponibles.
2.3 Renforcer les partenariats au niveau mondial, régional et national avec les gouvernements, la société civile, les médias, les institutions des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour lutter contre la violence envers les femmes d'une manière globale et coordonnée, et accélérer la mise en œuvre d'un cadre	Pas de date butoir établie	Division des partenariats stratégiques, Division des politiques, Division des programmes, Bureaux régionaux, bureaux de pays et multinationaux et collaboration avec les organes des Nations Unies	Commencé	Il s'agit d'une action permanente pour ONU Femmes dans la mesure où les partenariats sont indispensables à la réalisation de sa mission.

¹ Le nombre de postes à pourvoir le plus récent sera communiqué lors de l'envoi de la réponse de la Direction.

normatif et politique d'envergure mondiale en matière de violence envers les femmes.				
2.4 Collaborer aux programmes interinstitutions existants pour favoriser l'élimination de la violence envers les femmes en contribuant à l'établissement de normes sociales par le biais du programme conjoint FNUAP-UNICEF de lutte contre les mutilations génitales féminines. Participer à la prévention en coopérant avec le programme « Partners for Prevention », initiative conjointe du FNUAP, du PNUD et du programme des Volontaires des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres institutions des Nations Unies, telle que l'OMS, qui envisagent la prévention d'un point de vue différent, et le HCDH en matière d'accès à la justice. Lancer de nouveaux programmes communs ou y participer.	Décembre 2017	Division des politiques, Division des programmes, Bureaux régionaux, bureaux de pays et multinationaux, et collaboration avec les organes des Nations Unies	Commencé	
2.5 Accroître et améliorer les efforts pour intervenir et pour promouvoir efficacement une action coordonnée en faveur de l'élimination de la	Décembre 2013	Division des programmes, Bureaux régionaux, bureaux de pays et multinationaux, Division des politiques	Commencé	

<p>violence envers les femmes au niveau des pays, en utilisant la mission d'ONU Femmes en matière de coordination par le biais notamment des groupes thématiques des Nations Unies sur l'égalité des sexes (mesure également pertinente pour la recommandation n°3).</p>				
<p>Recommandation n°3 consécutive à l'évaluation : ONU Femmes doit clarifier, concrétiser et renforcer davantage son mandat de coordination, notamment en matière de reddition de comptes, au niveau mondial, régional et national, pour mieux contribuer à l'élimination de la violence envers les femmes.</p>				
<p>Réponse de la Direction : ONU Femmes exprime son accord partiel avec cette recommandation. La stratégie de coordination d'ONU Femmes clarifie et concrétise son mandat de coordination, notamment à propos de ses domaines de priorité dont l'élimination de la violence envers les femmes fait partie. Le renforcement du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes apporte un mécanisme de coordination efficace qui permet cette mise en pratique. ONU Femmes assure déjà la coordination de deux initiatives interinstitutions d'envergure mondiale dans le domaine de l'élimination de la violence envers les femmes, à savoir la campagne UNiTE et le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU, et s'efforce d'identifier d'autres opportunités de ce type. Suite à son approbation par le Conseil des chefs de secrétariat, les entités et le Secrétariat des Nations Unies ont adopté le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et 55 de ces entités et services ont présenté des rapports relatifs à ce plan. ONU Femmes dispose ainsi d'un instrument tangible pour clarifier, mettre en pratique et améliorer son rôle interinstitutionnel en matière de promotion et de reddition de comptes au niveau des actions du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.</p> <p>En termes de coordination et d'actions communes destinées à faire avancer l'égalité entre les sexes au niveau des pays, les rapports annuels des coordonnateurs résidents des Nations Unies indiquent que 115 équipes de pays des Nations Unies (sur les 123 ayant publié un rapport) menaient des initiatives en faveur de l'égalité des sexes en 2012, alors que ce chiffre était de 105 pays en 2010 et de 43 pays en 2004. Ces rapports indiquent également que 99 équipes de pays avaient choisi le thème de l'égalité entre les sexes comme l'un des éléments clés de leurs programmes de travail, alors que ce chiffre n'était que de 49 pays en 2004. En outre, il est précisé que le nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) contenant des références à l'égalité entre les sexes dans au moins une déclaration de résultats est passé de 41 en 2004 à 48 en 2010, et à 57 en 2012. On dénombre actuellement à travers le monde 113 groupes thématiques des Nations Unies sur l'égalité des sexes, 62 d'entre eux étant dirigés ou codirigés par ONU Femmes. Plus spécifiquement en relation avec l'objet de l'évaluation, les rapports annuels des coordonnateurs résidents indiquent que parmi les champs d'action relatifs à l'égalité entre les sexes, l'élimination de la violence envers les femmes est le domaine ayant suscité le plus de collaboration interinstitutions, puisque 114 rapports font état de l'appui des équipes de pays pour faire avancer les priorités nationales en matière d'égalité entre les sexes en vue de l'élimination de la violence envers les femmes. En outre, lors d'une évaluation récente, il est ressorti que l'élimination de la violence envers les femmes représentait le domaine thématique le plus courant (31 %) dans les programmes communs des Nations Unies en faveur de l'égalité entre les sexes, ainsi qu'une proportion du même ordre du budget prévisionnel global (28 %) de l'ensemble de ces programmes communs. La campagne « Tous unis pour</p>				

mettre fin à la violence à l'égard des femmes » du Secrétaire général, gérée par ONU Femmes, a contribué à ce résultat.

Elle constitue une solide plateforme pour l'amélioration de notre mission en matière de coordination des activités liées à l'élimination de la violence envers les femmes à tous les niveaux.

Action(s) principale(s)	Date limite	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Statut	Commentaires
<p>3.1 Renforcer les mécanismes et les instances (par exemple, inventaire à l'échelle du système des Nations Unies sur l'élimination de la violence envers les femmes, réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, groupe de travail interinstitutions de la 57e Commission de la condition de la femme) pour permettre un échange approfondi d'informations, d'idées et d'expériences entre institutions en matière d'élimination de la violence envers les femmes. Cela afin de permettre à ONU Femmes de déterminer plus précisément avec quels partenaires collaborer pour traiter correctement l'ensemble des domaines relatifs à cette question.</p>	Décembre 2017	Division de la coordination, Division des politiques	Commencé	
<p>3.2 Continuer à mettre en place et coordonner des initiatives et programmes conjoints, et y</p>	Décembre 2017	Division des programmes, Bureaux régionaux, bureaux de pays et multinationaux, Division des	Commencé	

participer, au niveau mondial, régional et national, dans les domaines relatifs à l'élimination de la violence envers les femmes.		partenariats stratégiques, Division de la coordination		
Recommandation n°4 consécutive à l'évaluation :				
ONU Femmes doit élaborer un document de stratégie ou d'orientation, utilisable en interne et en externe, qui expose sa mission et ses principales priorités et approches en matière d'élimination de la violence envers les femmes, afin de renforcer la cohérence de ses efforts.				
Réponse de la Direction : ONU Femmes est d'accord avec cette recommandation dans la mesure où cela lui permettra de mieux cibler ses efforts et d'établir plus clairement son avantage comparatif et sa valeur ajoutée vis-à-vis des autres institutions des Nations Unies. Toute stratégie et orientation doit reposer sur la capacité et les ressources de l'organisation, et tirer parti des relations étroites existant entre la société civile et les organisations de femmes.				
Action(s) principale(s)	Date limite	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Statut	Commentaires
4.1 Élaborer la stratégie interne d'ONU Femmes en matière d'élimination de la violence envers les femmes.	Septembre 2014	Équipe de Direction, ONU Femmes	Commencé	
4.2 Établir un mécanisme interne à ONU Femmes de coordination entre le Siège et les bureaux de pays et les bureaux régionaux pour les questions liées à l'élimination de la violence envers les femmes.	Décembre 2013	Division des programmes, Bureaux régionaux, bureaux de pays et multinationaux, Division des politiques, Division des partenariats stratégiques, Division de l'appui intergouvernemental	Commencé	
Recommandation n°5 consécutive à l'évaluation :				
ONU Femmes doit continuer à renforcer ses pratiques de gestion axée sur les résultats, qui englobent une amélioration du suivi et de la présentation des résultats, de l'évaluation et de la gestion des connaissances.				
Réponse de la Direction : ONU Femmes exprime son accord avec cette recommandation. Bien qu'ONU Femmes estime avoir réalisé des progrès considérables dans ces domaines, l'organisation reconnaît l'importance de continuer à améliorer sa performance, et elle reconnaît en particulier la nécessité pour elle de poursuivre ses efforts en vue d'accomplir efficacement sa mission de diffusion des connaissances. ONU Femmes a consacré un temps et des ressources considérables à l'amélioration de la qualité de la gestion axée sur les résultats au sein de son plan stratégique et de son processus de présentation des rapports, ainsi qu'à l'élaboration de plans de travail axés sur les résultats dans les pays. Les derniers chiffres présentés au Conseil d'administration indiquent un accroissement entre 2011 et 2012 des résultats imputables à ONU Femmes en matière d'élimination de la violence envers les femmes. Les plans de travail				

<p>annuels axés sur les résultats dans les pays sont désormais institutionnalisés au sein de l'entité. En 2012, ONU Femmes a également finalisé son manuel relatif aux programmes et aux opérations, qui couvre l'ensemble de ces aspects, et comprend notamment des directives relatives à la gestion axée sur les résultats conformément à l'approche harmonisée des Nations Unies, qui place le développement d'une théorie du changement au cœur de la formulation de ses programmes. ONU Femmes doit désormais s'appuyer sur cette base solide pour continuer à renforcer ses capacités et permettre à son personnel de mettre en œuvre une approche de gestion axée sur les résultats.</p>				
Action(s) principale(s)	Date limite	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Statut	Commentaires
<p>5.1 Formuler et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités en matière de gestion axée sur les résultats pour le personnel des bureaux nationaux et régionaux et du Siège. Fournir des directives d'orientation pour l'application des principes de gestion axée sur les résultats dans le travail quotidien.</p>	<p>Juin 2015</p>	<p>Division des programmes</p>	<p>Commencé</p>	
<p>5.2 Veiller à ce que les programmes fassent l'objet d'une évaluation conforme aux paramètres figurant dans la politique d'évaluation d'ONU Femmes de 2012.</p>	<p>Décembre 2017</p>	<p>Division des programmes, Division des politiques, Bureau de l'évaluation</p>	<p>Commencé</p>	
<p>Recommandation n°6 consécutive à l'évaluation : ONU Femmes doit non seulement rechercher et encourager les contributions des États membres au financement du budget de base, mais également trouver des moyens d'utiliser les ressources d'autres partenaires afin de mettre en place une approche générale de gestion des ressources en matière d'élimination de la violence envers les femmes au niveau mondial, régional et national.</p>				
<p>Réponse de la Direction : ONU Femmes exprime son accord avec cette recommandation. Les fonds destinés aux actions visant à l'élimination de la violence envers les femmes dans le monde ne sont pas suffisants. ONU Femmes cherche à mobiliser, de différentes façons, des ressources et des fonds destinés aux initiatives et activités visant à l'élimination de la violence envers les femmes. Au niveau des pays, ONU Femmes travaille en partenariat avec les gouvernements pour garantir un financement homogène et approprié au niveau national des mesures visant à l'élimination de la violence envers les femmes. ONU Femmes élabore ou apporte son concours à des stratégies communes de mobilisation des ressources tant à l'échelle internationale qu'au niveau de chaque pays. En interne, ONU Femmes cherche activement à</p>				

mettre en place différentes méthodes lui permettant de diversifier sa base de donateurs pour le financement de son budget de base et de ses budgets annexes, notamment grâce à la mise sur pied d'une équipe dédiée aux appels de fonds dans le secteur privé, à une stratégie destinée à mobiliser des ressources auprès des fondations et du secteur privé, et au renforcement de ses comités nationaux pour l'accès au financement de l'élimination de la violence envers les femmes.				
Action(s) principale(s)	Date limite	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Statut	Commentaires
6.1 Élaborer une stratégie institutionnelle de mobilisation des ressources pour l'élimination de la violence envers les femmes.	Décembre 2013	Division des partenariats stratégiques, Division des politiques, Division des programmes	Commencé	
6.2 Formuler des stratégies et des programmes concrets de financement à tous les niveaux, notamment des stratégies conjointes de mobilisation des ressources avec d'autres entités des Nations Unies, pour les questions et approches spécifiquement liées à l'élimination de la violence envers les femmes.	Décembre 2014	Division des partenariats stratégiques, Division des programmes, Bureaux régionaux, bureaux de pays et multinationaux, Division des politiques	Commencé	
6.3 Utiliser les ressources gouvernementales pour financer les stratégies et programmes d'intervention destinés à l'élimination de la violence envers les femmes au niveau national.	Pas de date butoir établie	Division des programmes, Bureaux régionaux, bureaux de pays et multinationaux, Division des politiques, Division des partenariats stratégiques	Commencé	Action permanente visant à garantir des niveaux de ressources suffisants pour les activités en faveur de l'élimination de la violence envers les femmes au niveau national.
6.4 Poursuivre les actions d'appel de fonds et utiliser le	Pas de date butoir établie	Fonds d'affectation spéciale de l'ONU, Division des	Commencé	Les appels de fonds destinés aux Fonds d'affectation spéciale de

<p>Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes afin de mobiliser et de déployer, au niveau des pays, les actions de la société civile et d'autres acteurs portant sur l'élimination de la violence envers les femmes.</p>		<p>programmes, Division des partenariats stratégiques</p>		<p>l'ONU pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes constitue une activité permanente. Ils représentent en outre une source de financement importante pour les programmes des organisations de la société civile consacrés à la lutte contre la violence à l'endroit des femmes.</p>
--	--	---	--	--